

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1914 s'élève à	fr.	32,248,400	»
Les crédits alloués pour 1913 montent à		31,882,733	»
AUGMENTATION.	fr.	365,667	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914	fr.	31,378,400	»
— 1913		30,099,400	»
AUGMENTATION.	fr.	1,279,000	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914	fr.	870,000	»
— 1913		1,783,333	»
DIMINUTION.		913,333	»
Soit en plus pour l'exercice 1914.	fr.	365,667	»

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	857,000	»
— alloué pour 1913.		811,000	»
AUGMENTATION.	fr.	46,000	»

nécessaire pour accorder les augmentations normales de traitement et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pourvoir aux places dont la création est réclamée par le développement des services et notamment par celui de la protection de l'enfance.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	110,000	»
— alloué pour 1913.		90,000	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

sollicitée afin de mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	18,000	»
— alloué pour 1913.		15,000	»
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de Cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	290,000	»
— alloué pour 1913.		291,000	»
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

résultant de l'application des lois et des règlements concernant les traitements.

ART. 7. — *Cour de Cassation. — Matériel. — Indemnité au greffier pour le matériel du greffe.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	6,000	»
— alloué pour 1913.		5,200	»
AUGMENTATION.	fr.	800	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,506,000	»
— alloué pour 1913		1,497,000	»
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

résultant de l'application des lois et règlements relatifs aux traitements et de la création de trois places de commis de parquet et d'employé de greffe.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	3,975,000	»
— alloué pour 1913		3,910,000	»
AUGMENTATION.	fr.	65,000	»

résultant de l'application des lois et règlements relatifs aux traitements et de la création d'une place de référendaire adjoint, de treize places de greffiers adjoints et de neuf places de commis de parquet et employés de greffe. Les places de greffier adjoint ont été nécessitées par l'organisation de la juridiction des enfants.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce.
Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	33,000	»
— alloué pour 1913.		30,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

occasionnée principalement par le fonctionnement de la nouvelle juridiction des enfants.

ART 12. — *Justice de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,433,000	»
— alloué pour 1913		2,425,000	»
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

résultant notamment de la création de cinq places d'employés de greffe directement rétribués par le Trésor public.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	109,000	»
— alloué pour 1913.		106,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

résultant de l'application des lois relatives aux traitements et de la création d'une place de greffier adjoint dans un conseil de guerre.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	2,700,000	»
— alloué pour 1913		2,400,000	»
AUGMENTATION.	fr.	300,000	»

Bien que ce crédit soit non limitatif, il convient d'en relever le montant de manière à le mettre en rapport avec les prévisions basées sur l'allure des dépenses.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 22. — *Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	400,000	»
— alloué pour 1913.		375,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés, par suite de l'accroissement des impressions.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 23. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	175,000	»
— alloué pour 1913		150,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Les dépenses de 1912 se montent à 164,500 francs; celles de 1913 atteindront 170,000 francs et l'on prévoit un nouvel accroissement des dépenses en 1914, notamment pour le papier.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	317,400	»
— alloué pour 1913		318,200	»
DIMINUTION.	fr.	800	»

résultant de l'application de la loi sur les traitements.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	6,130,000	»
— alloué pour 1913		6,100,000	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

résultant de l'application de la loi sur les traitements et de la création de nouvelles places nécessitées par l'accroissement de la population.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 35. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents, etc.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1914	fr.	4,000,000	»
— alloué pour 1913		3,500,000	»
AUGMENTATION.	fr.	500,000	»

Même observation qu'à l'article 18.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	742,000	»
— alloué pour 1913.		704,000	»
AUGMENTATION.	fr.	38,000	»

nécessitée par l'extension des cadres et l'application du nouveau barème des traitements.

La charge temporaire est destinée à payer l'indemnité allouée au spécialiste chargé de l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance.

ART. 39. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	704,000	»
— alloué pour 1913.		650,000	»
AUGMENTATION.	fr.	54,000	»

En 1912, le crédit proposé était de 900,000 francs. Au Budget de 1913, il a été réduit de 250,000 francs, somme transférée à l'article 41, crédit nouveau sur lequel s'imputent les frais d'entretien et d'éducation des enfants hospitalisés ailleurs que dans les écoles de bienfaisance, en exécution de la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance.

Il est aujourd'hui reconnu que la réduction opérée au présent article était excessive; le crédit de l'exercice en cours laissera un découvert assez important.

ART. 40. — *Ecoles de bienfaisance de l'Etat. — Matériel, etc. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914	fr:	392,000	»
— alloué pour 1913.		330,000	»
AUGMENTATION.	fr.	62,000	»

La charge temporaire est destinée à l'achat de bétail pour reconstituer le cheptel des écoles de Ruysselede et Beernem, éprouvé par la tuberculose bovine. Le surplus de l'augmentation doit servir au remplacement du bétail abattu chaque année pour l'alimentation des élèves.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,325,000	»
— alloué pour 1913		1,300,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

nécessitée par le renchérissement du prix des denrées.

ART. 44. — *Salaires des détenus.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	235,000	»
— alloué pour 1913.		215,000	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

nécessitée par l'accroissement du travail des détenus.

ART. 45. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	45,000	»
— alloué pour 1913.		40,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

nécessitée par l'augmentation du personnel et par la hausse du prix des tissus.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,792,000	»
— alloué pour 1913		1,756,000	»
AUGMENTATION.	fr.	36,000	»

destinée aux augmentations réglementaires de traitement et à la création de huit places de surveillant, de médecin, d'aumônier et de commis.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	38,000	»
— alloué pour 1913.		37,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Création d'une place d'aumônier adjoint à la prison de Forest.

ART. 49. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	30,000	»
— alloué pour 1913.		27,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

CHAPITRE XI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 54. — *Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos). (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	22,000	»
— alloué pour 1913.		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Bien que ce crédit soit non limité, il convient de le mettre plus en rapport avec le montant probable des dépenses.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Une somme de 43,000 francs est destinée au parachèvement de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

prison d'Audenarde, qui sera occupée dans le courant de l'année prochaine.

On sait que la construction d'une nouvelle prison à Charleroi est décidée depuis quelques années, la prison actuelle étant insuffisante pour un arrondissement devenu aussi populeux. Les nouveaux locaux pourront recevoir environ 450 détenus.

Le coût total est estimé à 2 millions. Les frais préliminaires ont été payés et les terrains acquis sur les crédits alloués aux Budgets de 1911, 1912 et 1913. Une somme de 132,000 francs, comprise dans le crédit aujourd'hui demandé, est destinée à la construction des murs d'enceinte et d'une partie des fondations.

ART. 61 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux d'agrandissement entrepris dans les écoles de bienfaisance.

ART. 62 (ancien). — *Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Continuation des travaux.

ART. 63 (ancien). — *Construction d'une nouvelle église, etc., à Arlon.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

D'après les prévisions actuelles, ce crédit, ajouté à celui de 200,000 francs alloué au Budget de 1913, permettra de couvrir le solde de la part de l'État dans les travaux de parachèvement et dans l'ameublement.

ART. 64 (ancien). — *Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire, etc.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les clochers et les tours de l'église étant terminés, le libellé du crédit ne fait plus mention que de la chapelle funéraire dont la construction a été décidée en 1905. Le présent crédit est destiné aux travaux de parachèvement et de décoration de cette chapelle.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 65 (66 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

On prévoit que ce crédit permettra d'achever la mise en état de l'établissement. Il est utile de rappeler que celui-ci, conçu primitivement de manière à recevoir seulement 400 recluses, a été, par la suite, augmenté d'une section pour 120 filles mineures.

ART. 66 (67 ancien). — *Asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

L'extension entreprise à Tournai consiste en la construction de deux pavillons pour aliénés criminels ou dangereux, en remplacement d'anciennes installations qui étaient des plus défectueuses (voir la note préliminaire du Budget de 1910 sur l'article 67). Le présent crédit est destiné à la continuation des travaux.

A Mons, on attend un jugement d'expropriation pour entamer des travaux analogues.

ART. 67 (68 ancien). — *Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Il a été constaté, en 1911, que les locaux avaient un besoin urgent d'améliorations et de transformations. Des crédits ont été alloués à cette fin aux trois derniers Budgets; celui qui est aujourd'hui demandé permettra probablement d'achever les travaux, dont le coût total atteindra environ 60,000 francs.

(19)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1914 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente et un millions trois cent septante-huit mille quatre cents francs . . . fr. 31,378,400 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit cent septante mille francs . . . 870,000 »

Soit ensemble à la somme de trente-deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cents francs . . . fr. 32,248,400 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en op advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van één en dertig miljoen drie honderd acht en zeventig duizend vier honderd frank . . . fr. 31,378,400 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van acht honderd zeventig duizend frank . . . 870,000 »

Te zamen op de som van twee en dertig miljoen twee honderd acht en veertig duizend vier honderd frank . . . fr. 32,248,400 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15^e October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	1,015,000 »
	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	857,000 »	
3	Matériel	110,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	290,000 »	8,328,000 »
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	6,000 »	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,506,000 »	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,975,000 »	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	33,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,433,000 »	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	48,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedge van den Minister	21,000 "	1,015,000
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden.	857,000 "	
3	Materieel	110,000 "	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangeniszen	9,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	18,000 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT			
6	Hof van verbreking. — Personeel	290,000 "	8,326,000
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie.	6,000 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel.	1,500,000 "	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	35,000 "	
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,975,000 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	33,000 "	
12	Vredegerechten en politierechtbanken. — Personeel	2,433,000 "	
13	Vredegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	48,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	44,000 »	165,000 »
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	
16	Conseils de guerre. — Personnel	109,000 »	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif.)	2,700,000 »	2,716,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 »	
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 »	80,000 »
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	400,000 »	575,000 »
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	175,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. KRIJGSGERECHT.			
14	Krijgsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	44,000 *	165,000 *
15	Krijgsgerechtshof. — Materieel	2,000 *	
16	Krijgsraden. — Personeel	109,000 *	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 *	
HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.)	2,700,000 *	2,716,000 *
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 *	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 *	
HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	80,000 *	80,000 *
HOOFDSTUK VI. OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuizen van den <i>Moniteur</i>	400,000 *	575,000 *
25	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	175,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel. (Les magistrats qui font partie des Commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	12,000 .	600,000 .
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 .	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 .	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	317,400 .	7,506,400 .
28	Clergé inférieur du culte catholique	6,150,000 .	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 .	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	104,000 .	
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	15,000 .	
32	Culte israélite. — Personnel	51,000 .	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 .	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 .	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif).	4,000,000 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel (De magistraten, die van de Commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegelden ontvangen en voor reis- en verblijfkosten vergoed worden zooals de overige leden.)	12,000 .	609,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	12,000 »	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	317,400 »	7,506,400 .
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	6,130,000 »	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilerings van de kerken.	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	104,000 »	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	13,000 .	
32	Israëlitische eeredienst — Personeel	31,000 »	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	4,000,000 »	

6

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	200,000 »	
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	15,000 »	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)	742,000 »	6,655,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	701,000 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)	592,000 »	
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées.	600,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,325,000 »	
44	Salaires des détenus.	235,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	45,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . .	20,000 »	4,060,000 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,792,000 »	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	38,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	200,000	•
37	Reis- en verblijfskosten en vergoelingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten	15,000	•
38	<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i> Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i>)		6,055,000 •
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	701,000	•
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen. (<i>Inbegrepen eene som van 12,000 frank als tijdelijke last.</i>)	392,000	•
41	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatpersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs.	600,000	•
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000	•
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,325,000	•
44	Werkloon der gevangenen	255,000	•
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	45,000	•
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	20,000	4,060,000 •
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,792,000	•
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	58,000	•

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	50,000 »	
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance	300,000 »	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	60,000 »	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	22,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	18,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes	50,000 »	171,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	51,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 »	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Subsidés à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 »	17,000 »
TOTAL.fr.			31,578,400 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	30,000 •	
50	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minder-jarigen — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming	500,000 •	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	275,000 •	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 •	60,000 •
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	60,000 •	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1914 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	22,000 •	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1914 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	18,000 •	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 •	171,000 •
57	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	51,000 •	
58	Te verleen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	12,000 •	
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	17,000 •	17,000 •
TOTAAL . . . fr.			31,378,400 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement	175,000 »	870,000 »
61	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains.	170,000 »	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement	200,000 »	
63	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église	65,000 »	
64	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges	50,000 »	
65	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement	100,000 »	
66	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai.	100,000 »	
67	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	10,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			32,248,400 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
H. CARTON DE WIART.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden. — Werken tot aanbouw en voltooiing.	175,000	870,000
61	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden	170,000	
62	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing	200,000	
65	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen. — Meubilering van de kerk	65,000	
64	Kerk der HH. Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen	50,000	
65	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Brugge. — Inrichtingen van de middenverwarming en van elektrische verlichting. — Meubilering.	100,000	
66	Staatskrankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen. — Aankoop van gronden. — Vergrooting. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige of gevaarlijke krankzinnigen in het gesticht van Doornik	100,000	
67	Koninklijk gesticht te Meesen. — Verbetering der lokalen	10,000	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			52,248,400

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^e October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																						
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																								
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																																								
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																								
1	»	Traitement du Ministre																																																																																																																						
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																																						
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="4">Personnel.</td></tr><tr><td>Secrétaire général.</td><td>1</td><td>12,000</td><td>14,000</td><td>14,400</td></tr><tr><td>Directeurs généraux.</td><td>8</td><td>10,000</td><td>12,000</td><td>90,600</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux et directeurs (1)</td><td>14</td><td>7,500</td><td>10,800</td><td>116,830</td></tr><tr><td>Inspecteurs et chefs de division</td><td>18</td><td>6,000</td><td>8,400</td><td>114,600</td></tr><tr><td>Contrôleurs et chefs de bureau</td><td>23</td><td>4,400</td><td>6,600</td><td>107,700</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>23</td><td>3,500</td><td>4,800</td><td>92,530</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe.</td><td>23</td><td>2,800</td><td>3,960</td><td>68,860</td></tr><tr><td>— 2^e —</td><td>20</td><td>2,300</td><td>3,340</td><td>50,100</td></tr><tr><td>— 3^e —</td><td>19</td><td>1,600</td><td>2,640</td><td>35,500</td></tr><tr><td>— expéditeur</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>2,700</td></tr><tr><td>— expéditionnaires</td><td>7</td><td>1,400</td><td>2,640</td><td>10,950</td></tr><tr><td>— classeurs.</td><td>8</td><td>1,400</td><td>2,640</td><td>15,130</td></tr><tr><td>Huissier audiencier (2)</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,800</td><td>(2) 3,560</td></tr><tr><td>— de salle</td><td>1</td><td>1,600</td><td>3,120</td><td>(2) 3,450</td></tr><tr><td>Messagers</td><td>13</td><td>1,200</td><td>2,640</td><td>22,600</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>1</td><td>800</td><td>1,800</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Bouteux</td><td>7</td><td>1,100</td><td>1,940</td><td>8,600</td></tr><tr><td>Nettoyuses.</td><td>12</td><td>700</td><td>1,320</td><td>10,810</td></tr><tr><td>Agents comptables des prisons détachés à l'admini- stration centrale</td><td>3</td><td>»</td><td>»</td><td>13,700</td></tr><tr><td>Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>23,800</td></tr><tr><td>Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>49,360</td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.	Personnel.				Secrétaire général.	1	12,000	14,000	14,400	Directeurs généraux.	8	10,000	12,000	90,600	Inspecteurs généraux et directeurs (1)	14	7,500	10,800	116,830	Inspecteurs et chefs de division	18	6,000	8,400	114,600	Contrôleurs et chefs de bureau	23	4,400	6,600	107,700	Sous-chefs de bureau	23	3,500	4,800	92,530	Commis de 1 ^{re} classe.	23	2,800	3,960	68,860	— 2 ^e —	20	2,300	3,340	50,100	— 3 ^e —	19	1,600	2,640	35,500	— expéditeur	1	»	»	2,700	— expéditionnaires	7	1,400	2,640	10,950	— classeurs.	8	1,400	2,640	15,130	Huissier audiencier (2)	1	2,000	2,800	(2) 3,560	— de salle	1	1,600	3,120	(2) 3,450	Messagers	13	1,200	2,640	22,600	Concierges	1	800	1,800	1,400	Bouteux	7	1,100	1,940	8,600	Nettoyuses.	12	700	1,320	10,810	Agents comptables des prisons détachés à l'admini- stration centrale	3	»	»	13,700	Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement	»	»	»	23,800	Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours	»	»	»	49,360
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.																																																																																																																					
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																																						
Personnel.																																																																																																																								
Secrétaire général.	1	12,000	14,000	14,400																																																																																																																				
Directeurs généraux.	8	10,000	12,000	90,600																																																																																																																				
Inspecteurs généraux et directeurs (1)	14	7,500	10,800	116,830																																																																																																																				
Inspecteurs et chefs de division	18	6,000	8,400	114,600																																																																																																																				
Contrôleurs et chefs de bureau	23	4,400	6,600	107,700																																																																																																																				
Sous-chefs de bureau	23	3,500	4,800	92,530																																																																																																																				
Commis de 1 ^{re} classe.	23	2,800	3,960	68,860																																																																																																																				
— 2 ^e —	20	2,300	3,340	50,100																																																																																																																				
— 3 ^e —	19	1,600	2,640	35,500																																																																																																																				
— expéditeur	1	»	»	2,700																																																																																																																				
— expéditionnaires	7	1,400	2,640	10,950																																																																																																																				
— classeurs.	8	1,400	2,640	15,130																																																																																																																				
Huissier audiencier (2)	1	2,000	2,800	(2) 3,560																																																																																																																				
— de salle	1	1,600	3,120	(2) 3,450																																																																																																																				
Messagers	13	1,200	2,640	22,600																																																																																																																				
Concierges	1	800	1,800	1,400																																																																																																																				
Bouteux	7	1,100	1,940	8,600																																																																																																																				
Nettoyuses.	12	700	1,320	10,810																																																																																																																				
Agents comptables des prisons détachés à l'admini- stration centrale	3	»	»	13,700																																																																																																																				
Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement	»	»	»	23,800																																																																																																																				
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours	»	»	»	49,360																																																																																																																				
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
857,000	811,000	46,000	»	761,000	672,997 99	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique à un directeur.
						(2) Traitement spécial.
878,000	832,000	46,000	»	782,000	693,997 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
		REPORT. . . fr.																																																			
		<i>Matériel.</i>																																																			
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 55,000 »																																																			
	b.	Éclairage et chauffage 20,000 »																																																			
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 35,000 »																																																			
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale																																																			
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger																																																			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																			
CHAPITRE II.																																																					
ORDRE JUDICIAIRE.																																																					
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>																																																					
		<table> <tr> <th data-bbox="1027 1122 1082 1205">NOMBRE d'agents.</th><th data-bbox="1114 1149 1251 1182">APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th data-bbox="1289 1137 1378 1193">MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>16,600</td><td>16,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>15,600</td><td>15,600</td></tr> <tr> <td>15</td><td>11,250 à 12,150</td><td>170,850</td></tr> <tr> <td>1</td><td>16,600</td><td>16,600</td></tr> <tr> <td>2</td><td>12,000 à 12,600</td><td>24,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>9,300</td><td>9,300</td></tr> <tr> <td>2</td><td>4,500 à 6,000</td><td>10,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>4,500</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,600</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1,650 à 3,150</td><td>7,100</td></tr> <tr> <td>5</td><td>1,900 à 2,400</td><td>6,400</td></tr> <tr> <td>6</td><td>750</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>200</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>300</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>400</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>950</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	1	16,600	16,600	1	15,600	15,600	15	11,250 à 12,150	170,850	1	16,600	16,600	2	12,000 à 12,600	24,600	1	9,300	9,300	2	4,500 à 6,000	10,500	1	4,500	4,500	1	5,600	5,600	3	1,650 à 3,150	7,100	5	1,900 à 2,400	6,400	6	750	4,500	»	»	200	»	»	300	»	»	400	»	»	950
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.																																																			
1	16,600	16,600																																																			
1	15,600	15,600																																																			
15	11,250 à 12,150	170,850																																																			
1	16,600	16,600																																																			
2	12,000 à 12,600	24,600																																																			
1	9,300	9,300																																																			
2	4,500 à 6,000	10,500																																																			
1	4,500	4,500																																																			
1	5,600	5,600																																																			
3	1,650 à 3,150	7,100																																																			
5	1,900 à 2,400	6,400																																																			
6	750	4,500																																																			
»	»	200																																																			
»	»	300																																																			
»	»	400																																																			
»	»	950																																																			
6	»	<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i> <table> <tr> <td>La Cour.</td><td>»</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Le parquet</td><td>»</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Dépenses éventuelles.</td><td>»</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour le matériel de greffe</td><td>»</td><td>»</td></tr> </table>	La Cour.	»	»	Le parquet	»	»	Dépenses éventuelles.	»	»	Indemnités pour le matériel de greffe	»	»																																							
La Cour.	»	»																																																			
Le parquet	»	»																																																			
Dépenses éventuelles.	»	»																																																			
Indemnités pour le matériel de greffe	»	»																																																			
7	»																																																				
		A REPORTER. . . fr.																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
878,000	852,000	46,000	"	782,000	695,997 99	
110,000	90,000	20,000	"	154,700	95,851 82	
9,000	9,000	"	"	12,500	10,586 04	
18,000	15,000	3,000	"	21,700	16,048 50	
1,015,000	946,000	69,000	"	950,900	816,284 15	
AUGMENTATION. . fr.		69,000				
290,000	291,000	"	1,000	281,000	288,045 95	
6,000	5,200	800	"	6,000	5,331 35	
296,000	296,200	800	1,000	287,000	293,375 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> </thead> </table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.			
		COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>			
		Premiers présidents 3 13,550 à 13,950 41,250			
		Présidents de chambre 15 10,300 à 11,200 138,500			
		Conseillers 84 8,100 à 10,250 762,150			
		Procureurs généraux 3 13,550 à 15,950 40,650			
		Premiers avocats généraux 3 10,500 à 10,900 51,800			
		Deuxièmes avocats généraux 15 8,900 à 9,800 121,500			
		Substituts des procureurs généraux 7 7,600 à 8,200 54,100			
		Greffiers en chef 3 8,500 à 9,900 27,700			
		Greffiers adjoints 24 4,000 à 7,000 135,100			
		Secrétaires des parquets 3 4,800 à 5,800 15,800			
		Commis chefs des parquets 4 5,700 à 4,700 17,400			
		Commis des parquets 18 1,600 à 5,400 41,200			
		Employés des greffes } traitements fixes 14 200 à 2,800 21,700			
		} émoluments et salaires » » 13,000			
		Messagers 14 1,400 à 2,300 26,100			
		Concierges 2 1,600 à 1,700 3,500			
		Huissiers audienciers 12 700 8,400			
		Surveillant 1 1,800 1,800			
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales » » 5,000			
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier. » » 300			
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe. » » 500			
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents » » 3,950			
		Augmentations de traitements. » » 5,000			
		1,514,000			
		A déduire pour vacances de places. 8,000			
		1,506,000			
		<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>			
		Cour d'appel de Bruxelles. 12,500			
		— de Gand 8,000			
		— de Liège 8,900			
		Dépenses éventuelles 2,600			
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes 3,000			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,000	296,200	800	1,000	287,000	293,375 28	
1,506,000	1,497,000	9,000	"	1,466,500	1,470,446 49	
35,000	35,000	"	"	35,900	33,646 14	
1,837,000	1,828,200	9,800	1,000	1,789,400	1,797,467 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>			
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>			
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
					TOTAL par SERVICE.
		Présidents	5	9200 à 10300	48,200
		Vice-présidents	24	7100 à 8600	179,700
		Juges d'instruction	28	6250 à 7450	188,650
		Juges	63	5000 à 6800	549,150
		Procureurs du Roi	5	8600 à 10100	46,400
		Substituts	45	5000 à 5600	234,100
		Greffiers	5	8400 à 9600	46,050
		Greffiers adjoints.	76	5200 à 5500	298,250
		Secrétaires des parquets.	5	4300 à 6100	25,100
		Commis chefs des parquets	12	5000 à 4400	43,400
		Commis des parquets	44	1200 à 5400	75,900
		Huissiers audienciers	35	400	14,000
					1,548,900
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> <i>— Personnel.</i>			
		Présidents	15	7200 à 9400	126,400
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	91,900
		Juges d'instruction	26	5250 à 6450	146,400
		Juges	55	4500 à 6750	282,050
		Procureurs du Roi	15	7600 à 8500	118,100
		Substituts	34	4500 à 5100	157,600
		Greffiers	15	6900 à 8400	114,100
		Greffiers adjoints.	66	3000 à 5100	240,200
		Secrétaires des parquets.	15	3600 à 5700	69,600
		Commis chefs des parquets	4	4000 à 4400	16,400
		Commis des parquets	40	1200 à 5600	86,500
		Huissiers audienciers	55	300	15,900
					1,465,150
		3 ^e CLASSE. — <i>Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau,</i> <i>Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
		Présidents	6	6700 à 7800	44,200
		Juges d'instruction	6	5050 à 6550	34,750
		Juges	12	4000 à 5350	57,600
		Procureurs du Roi	6	6600 à 8000	44,100
		Substituts	6	4000 à 4900	26,400
		Greffiers	6	4800 à 6600	34,250
		Greffiers adjoints.	10	2800 à 4000	34,200
		Secrétaires des parquets	6	3200 à 4400	24,500
		Commis des parquets	9	1200 à 2800	16,400
		Huissiers audienciers	12	200	2,400
					318,600
10	c.				
		A REPORTER. fr.			3,332,650

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,837,000	1,828,200	9,800	1,000	1,789,400	1,797,467 91	
3,975,000	3,910,000	65,000	"	3,827,000	3,668,559 21	
5,812,000	5,738,200	74,800	1,000	5,616,400	5,460,027 12	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,812,000	5,738,200	74,800	1,000	5,616,400	5,466,027 12	
33,000	30,000	3,000	»	52,700	29,483 43	
5,845,000	5,768,200	77,800	1,000	5,649,100	5,495,510 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		24	7000 à 9000	192,300	1,365,600
		41	6000 à 9200	301,000	
		87	5000 à 7200	518,200	
		71	4000 à 6500	354,100	
		24	4900 à 6600	138,500	919,900
		41	3800 à 6400	193,500	
		87	5000 à 4300	526,300	
		71	2200 à 3950	202,600	
		21	2800 à 3000	59,000	156,450
		97	1200 à 2300	156,450	
				20,000	
					550
					6,500
					2,449,000
					16,000
					2,433,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,845,000	5,768,200	77,800	1,000	5,649,100	5,495,510 55	(¹) 4 titulaires jouissent à titre personne du traitement de la 1^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.) (²) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.) (³) 3 titulaires jouissent, etc., de la 3^e classe. (Id.) (⁴) 8 titulaires jouissent, etc., de la 1^{re} classe. (Id.) (⁵) 3 titulaires jouissent, etc., de la 3^e classe. (Id.)
2,433,000	2,425,000	8,000	»	2,323,500	2,203,251 65	
48,000	48,000	»	»	48,000	44,130 38	
8,326,000	8,241,200	85,800	1,000	8,020,600	7,744,892 58	
AUGMENTATION. fr.		84,800				
44,000	44,000	»	»	42,100	41,976 63	
2,000	2,000	»	»	2,900	1,615 19	
46,000	46,000	»	»	45,000	43,591 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONIANT de la dépense.
		CONSEILS DE GUERRE. — <i>Personnel.</i>			
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7400 à 7700	15,100
		Substituts	2	4000 à 4300	8,300
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	6100 à 7500	21,050
		Substituts	2	4000 à 4725	8,725
		Auditeurs militaires de 3 ^e classe	2	4500 à 6800	11,500
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3800 à 4050	7,850
		Id. de 2 ^e id.	3	3600 à 5825	11,025
16	"	Id. de 3 ^e id.	2	5400 à 5650	7,050
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2200 à 2500	4,700
		Id. de 2 ^e id.	2	1800 à 2000	3,800
		Id. de 3 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2800 à 3200	6,000
		Messagers	2	1,500	3,000
		Huissiers	"	"	200
		Indemnités et augmentations de traitement	"	"	900
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
		TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.
		CHAPITRE IV.			
		FRAIS DE JUSTICE.			
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Crédit non limitatif</i>) :			
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.			2,650,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000 "
19	"	Traitements des exécutés des arrêtés criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
		TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DEPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
46,000	46,000	»	»	45,000	43,391 82	
109,000	106,000	3,000	»	106,000	105,452 26	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,720 02	
165,000	160,000	5,000	»	159,000	156,744 10	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				
2,700,000	2,400,000	300,000	»	2,400,000	2,851,784 88	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,941 06	
2,716,000	2,416,000	300,000	»	2,416,000	2,865,725 90	
AUGMENTATION. . fr.		300,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.																							
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																							
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																					
		<table> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1 Directeur</td><td>8,000 »</td><td rowspan="5">24,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable.</td><td>6,500 »</td></tr> <tr> <td>2 Commis.</td><td>5,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>1,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td><td>800 »</td><td rowspan="3">376,000 »</td></tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités</td><td>1,200 »</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td>.</td></tr> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	24,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »	1 Secrétaire comptable.	6,500 »	2 Commis.	5,500 »	1 Concierge	1,200 »	1 Nettoyeuse.	800 »	376,000 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	1,200 »	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	8,000 »	24,000 »																					
1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »																						
1 Secrétaire comptable.	6,500 »																						
2 Commis.	5,500 »																						
1 Concierge	1,200 »																						
1 Nettoyeuse.	800 »	376,000 »																					
Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	1,200 »																						
Personnel des ateliers.																							
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																					
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																					
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																					
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	136,622 20	79,932 30	
80,000	80,000	»	»	136,622 20	79,932 30	
400,000	375,000	25,000	»	378,600	346,649 13	
175,000	150,000	25,000	»	164,500	147,996 82	
12,000	12,000	»	»	12,600	3,760 23	
12,000	12,000	»	»	12,000	11,991 35	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,311 96	
609,000	559,000	50,000	»	577,700	518,709 49	
AUGMENTATION . fr.		50,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	•	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	31	2,400 »	74,400 »
		—	21	2,000 »	42,000 »
28	•	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	151	2,100 »	317,100 »
		Curés de 2 ^e classe	35	1,800 »	63,000 »
		— —	27	1,600 »	43,200 »
		— —	37	1,400 »	51,800 »
		Desservants	833	1,400 »	1,166,200 »
		—	931	1,200 »	1,117,200 »
		—	1,350	1,000 »	1,350,000 »
		Chapelains	4	1,000 »	4,000 »
		—	41	900 »	36,900 »
		—	123	800 »	98,400 »
		Vicaires	10	1,000 »	10,000 »
		—	1,020	900 »	918,000 »
		—	1,166	800 »	932,800 »
		Places restant à créer en 1913.	»	»	50,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1914.	»	»	69,400 »
		A déduire pour vacances de places	»	»	6,188,000 »
					58,000 »
					6,130,000 »
29	•	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
A REPORTER. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES..		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
317,400	318,200	.	800	519,000	517,255 35	
6,130,000	6,100,000	30,000	.	6,080,000	6,018,999 79	
900,000	900,000	.	.	1,400,000	900,000 "	
7,347,400	7,318,200	30,000	800	7,789,000	7,234,255 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
50	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	3,931 20	3,931 20
		—	1	3,528 »	3,528 »
		—	1	3,400 »	3,400 »
		—	1	3,000 »	3,000 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	2	2,000 »	4,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	10,842 80
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	1	2,100 »	2,100 »
		— —	3	1,500 »	4,500 »
		— —	2	1,400 »	2,800 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	2,958 »
53	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
54	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,347,400	7,318,200	30,000	800	7,769,000	7,234,233 12	
104,000	104,000	"	"	94,000	92,468 28	
13,000	13,000	"	"	13,000	10,185 40	
31,000	31,000	"	"	28,200	24,342 "	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	"	8,275 56	
7,506,400	7,477,200	30,000	800	7,905,200	7,370,504 36	
AUGMENTATION , fr.		29,200				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																														
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																																																																
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																																																																
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																																																																																																
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)																																																																																																																																																																																														
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.																																																																																																																																																																																														
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																																																														
Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																																																																																																
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)																																																																																																																																																																																														
<table><tr><th rowspan="2">PERSONNEL.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000</td><td>7,500</td><td>24,600</td></tr><tr><td>Directrice</td><td>1</td><td>1,200</td><td></td><td>1,200</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>3</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>12,900</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3</td><td>3,100</td><td>4,200</td><td>10,525</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau à titre personnel</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>5,100</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>5</td><td>2,600</td><td>3,550</td><td>15,650</td></tr><tr><td>Aumônier adjoint</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>5</td><td>2,400</td><td>2,800</td><td>14,000</td></tr><tr><td>Médecin adjoint</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>30</td><td>1,200</td><td>5,000</td><td>74,450</td></tr><tr><td>Agents comptables des deniers</td><td>5</td><td>2,800</td><td>5,900</td><td>17,655</td></tr><tr><td>— des matières</td><td>5</td><td>1,600</td><td>3,200</td><td>11,600</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>11</td><td>2,500</td><td>5,000</td><td>51,400</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>6</td><td>1,700</td><td>2,400</td><td>12,150</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>6</td><td>1,300</td><td>1,600</td><td>8,750</td></tr><tr><td>Sœurs { supérieures</td><td>3</td><td>1,200</td><td></td><td rowspan="3">41,700</td></tr><tr><td>{ institutrices</td><td>10</td><td>800</td><td></td></tr><tr><td>{ surveillantes</td><td>45</td><td>700</td><td></td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>6</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>13,620</td></tr><tr><td>— principaux (Pour mémoire.)</td><td>"</td><td>1,850</td><td>2,500</td><td>"</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>148</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>243,925</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>4</td><td>1,700</td><td>3,000</td><td>9,900</td></tr><tr><td>Contremaîtres de 1^{re}, 2^e et 3^e catégorie</td><td>13</td><td>1,250</td><td>3,000</td><td>25,600</td></tr><tr><td>Professeur de coupe</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>3,750</td></tr><tr><td>— (abonnement au chemin de fer).</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>700</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>850</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>1,425</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>2,150</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>16,700</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>87,250</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>13,550</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>7,550</td></tr><tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>14,650</td></tr><tr><td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>12,100</td></tr><tr><td>Salaires des surveillants et contremaître à l'essai</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>2,200</td></tr></table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs	4	5,000	7,500	24,600	Directrice	1	1,200		1,200	Sous-directeurs	3	3,000	4,500	12,900	Chefs de bureau	3	3,100	4,200	10,525	Sous-chef de bureau à titre personnel	1	"	"	5,100	Aumôniers catholiques	5	2,600	3,550	15,650	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200	Médecins	5	2,400	2,800	14,000	Médecin adjoint	1	"	"	600	Instituteurs	30	1,200	5,000	74,450	Agents comptables des deniers	5	2,800	5,900	17,655	— des matières	5	1,600	3,200	11,600	Commis de 1 ^{re} classe	11	2,500	5,000	51,400	— de 2 ^e classe	6	1,700	2,400	12,150	— de 3 ^e classe	6	1,300	1,600	8,750	Sœurs { supérieures	3	1,200		41,700	{ institutrices	10	800		{ surveillantes	45	700		Surveillants en chef	6	2,200	2,800	13,620	— principaux (Pour mémoire.)	"	1,850	2,500	"	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	148	1,200	2,000	243,925	Chefs de culture	4	1,700	3,000	9,900	Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	13	1,250	3,000	25,600	Professeur de coupe	1	"	"	3,750	— (abonnement au chemin de fer).	"	"	"	700	Maîtres de musique	"	"	"	850	Organistes, chantres, acolytes	"	"	"	1,425	Aumôniers protestants et israélites	"	"	"	2,150	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	16,700	Frais de représentation	"	"	"	600	Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance	"	"	"	3,000	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	"	"	"	87,250	Augmentations éventuelles	"	"	"	13,550	Frais de route et de séjour	"	"	"	7,550	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	14,650	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	"	"	"	12,100	Salaires des surveillants et contremaître à l'essai	"	"	"	2,200
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																																																											
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																																																													
Directeurs	4	5,000	7,500	24,600																																																																																																																																																																																												
Directrice	1	1,200		1,200																																																																																																																																																																																												
Sous-directeurs	3	3,000	4,500	12,900																																																																																																																																																																																												
Chefs de bureau	3	3,100	4,200	10,525																																																																																																																																																																																												
Sous-chef de bureau à titre personnel	1	"	"	5,100																																																																																																																																																																																												
Aumôniers catholiques	5	2,600	3,550	15,650																																																																																																																																																																																												
Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200																																																																																																																																																																																												
Médecins	5	2,400	2,800	14,000																																																																																																																																																																																												
Médecin adjoint	1	"	"	600																																																																																																																																																																																												
Instituteurs	30	1,200	5,000	74,450																																																																																																																																																																																												
Agents comptables des deniers	5	2,800	5,900	17,655																																																																																																																																																																																												
— des matières	5	1,600	3,200	11,600																																																																																																																																																																																												
Commis de 1 ^{re} classe	11	2,500	5,000	51,400																																																																																																																																																																																												
— de 2 ^e classe	6	1,700	2,400	12,150																																																																																																																																																																																												
— de 3 ^e classe	6	1,300	1,600	8,750																																																																																																																																																																																												
Sœurs { supérieures	3	1,200		41,700																																																																																																																																																																																												
{ institutrices	10	800																																																																																																																																																																																														
{ surveillantes	45	700																																																																																																																																																																																														
Surveillants en chef	6	2,200	2,800	13,620																																																																																																																																																																																												
— principaux (Pour mémoire.)	"	1,850	2,500	"																																																																																																																																																																																												
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	148	1,200	2,000	243,925																																																																																																																																																																																												
Chefs de culture	4	1,700	3,000	9,900																																																																																																																																																																																												
Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	13	1,250	3,000	25,600																																																																																																																																																																																												
Professeur de coupe	1	"	"	3,750																																																																																																																																																																																												
— (abonnement au chemin de fer).	"	"	"	700																																																																																																																																																																																												
Maîtres de musique	"	"	"	850																																																																																																																																																																																												
Organistes, chantres, acolytes	"	"	"	1,425																																																																																																																																																																																												
Aumôniers protestants et israélites	"	"	"	2,150																																																																																																																																																																																												
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	16,700																																																																																																																																																																																												
Frais de représentation	"	"	"	600																																																																																																																																																																																												
Indemnité à un spécialiste pour l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance	"	"	"	3,000																																																																																																																																																																																												
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	"	"	"	87,250																																																																																																																																																																																												
Augmentations éventuelles	"	"	"	13,550																																																																																																																																																																																												
Frais de route et de séjour	"	"	"	7,550																																																																																																																																																																																												
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	14,650																																																																																																																																																																																												
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	"	"	"	12,100																																																																																																																																																																																												
Salaires des surveillants et contremaître à l'essai	"	"	"	2,200																																																																																																																																																																																												
A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
4,000,000	3,500,000	500,000	»	3,500,000 »	4,719,721 49	
200,000	200,000	»	»	200,000 »	150,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000 »	15,000 »	
742,000	704,000	38,000	»	711,100 »	656,719 31	
4,957,000	4,419,000	538,000	»	4,426,100 »	5,541,440 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																													
		REPORT. fr.																																																																													
59	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement																																																																													
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :																																																																													
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. —																																																																													
		Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . . fr. 108,000 »																																																																													
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.) 284,000 »																																																																													
	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État. (Pour mémoire.)																																																																													
41	»	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées																																																																													
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																																													
		CHAPITRE IX.																																																																													
		PRISONS.																																																																													
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation																																																																													
44	»	Salaires des détenus																																																																													
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel																																																																													
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés																																																																													
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :																																																																													
		Personnel.																																																																													
		<table><tr><th rowspan="2">DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Secrétaires des commissions administratives</td><td>3</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>(*) 9,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire de la commission centrale d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>3,250</td><td>7,000</td><td>140,300 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>9</td><td>3,250</td><td>5,000</td><td>41,000 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,800</td><td>86,500 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>(*) 16,100 »</td></tr><tr><td>— protestants et israélites.</td><td>36</td><td>240</td><td>500</td><td>10,100 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>700</td><td>2,800</td><td>45,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>7</td><td>1,000</td><td>2,200</td><td>13,900 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>2,500</td><td>4,000</td><td>9,800 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>17</td><td>1,800</td><td>2,800</td><td>42,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>Commis-chefs</td><td>5</td><td>3,200</td><td>3,800</td><td>(*) 17,600 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	Minimum.	Maximum.	Secrétaires des commissions administratives	3	2,000	3,000	(*) 9,600 »	Secrétaire de la commission centrale d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	3,250	7,000	140,300 »	— adjoints	9	3,250	5,000	41,000 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	86,500 »	— adjoints.	6	1,800	2,200	(*) 16,100 »	— protestants et israélites.	36	240	500	10,100 »	Médecins	27	700	2,800	45,900 »	— adjoints	7	1,000	2,200	13,900 »	— aliénistes	2	2,000	3,000	4,500 »	Pharmaciens	5	2,500	4,000	9,800 »	Instituteurs	17	1,800	2,800	42,900 »	— adjoints	5	1,800	2,200	10,000 »	Commis-chefs	5	3,200	3,800	(*) 17,600 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.			TOTAL des traitements.																																																																										
		Minimum.	Maximum.																																																																												
Secrétaires des commissions administratives	3	2,000	3,000	(*) 9,600 »																																																																											
Secrétaire de la commission centrale d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																											
Directeurs	29	3,250	7,000	140,300 »																																																																											
— adjoints	9	3,250	5,000	41,000 »																																																																											
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	86,500 »																																																																											
— adjoints.	6	1,800	2,200	(*) 16,100 »																																																																											
— protestants et israélites.	36	240	500	10,100 »																																																																											
Médecins	27	700	2,800	45,900 »																																																																											
— adjoints	7	1,000	2,200	13,900 »																																																																											
— aliénistes	2	2,000	3,000	4,500 »																																																																											
Pharmaciens	5	2,500	4,000	9,800 »																																																																											
Instituteurs	17	1,800	2,800	42,900 »																																																																											
— adjoints	5	1,800	2,200	10,000 »																																																																											
Commis-chefs	5	3,200	3,800	(*) 17,600 »																																																																											
		A REPORTER. fr.																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,957,000	4,419,000	538,000	»	4,426,100	5,541,440 80	
701,000	650,000	51,000	»	890,000	891,198 74	
592,000	530,000	62,000	»	552,000	525,045 02	
»	»	»	»	153,000	70,000 »	
600,000	600,000	»	»	»	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,000 04	
6,655,000	6,004,000	651,000	»	5,806,100	6,828,684 60	
AUGMENTATION. . fr.		651,000				
1,325,000	1,500,000	25,000	»	1,322,428 71	1,272,352 56	
255,000	215,000	20,000	»	240,200	225,290 81	
45,000	40,000	5,000	»	45,000	44,850 69	
20,000	20,000	»	»	25,100	24,453 66	
1,625,000	1,575,000	50,000	»	1,632,728 71	1,566,907 72	

(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Personnel (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	7	5,000 5,500	(*) 26,300 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	20	2,700 3,000	59,400 »
		— de 2 ^e —	26	2,000 2,500	62,500 »
		— de 2 ^e — (comptables).	28	1,700 2,000	(*) 58,600 »
		— de 5 ^e —	21	1,400 1,600	27,200 »
		Magasiniers.	5	1,700 2,000	(*) 11,000 »
		Commis-surnuméraires	18	300 600	5,400 »
		Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle)	87	800 800	70,400 »
		Surveillantes laïques	3	1,000 1,000	5,000 »
		Surveillants de travaux	12	1,800 2,500	29,100 »
		Chefs-surveillants.	18	2,000 2,600	45,400 »
		Surveillants principaux	32	1,850 1,850	59,200 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	456	1,500 1,700	750,400 »
		Aides-surveillants (école)	52	1,100 1,500	40,900 »
		Commissionnaires et barbiers	4	800 1,200	(*) 4,900 »
		Maitres de musique et de gymnastique	2	600 600	1,200 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	68	60 400	10,800 »
		Chevronaux aux surveillants (904)	»	50 500	45,200 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.).	»	» »	3,800 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	» »	20,100 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	» »	25,500 »
		Création de places	»	» »	12,500 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication, par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance »			
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,623,000	1,575,000	50,000	»	1,632,728 71	1,566,907 72	
1,792,000	1,736,000	56,000	»	1,749,900 »	1,639,313 22	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
38,000	37,000	1,000	»	36,300 »	28,638 33	
30,000	27,000	3,000	»	34,816 49	26,400 »	
500,000	300,000	»	»	55,000 »	54,999 67	
275,000	275,000	»	»	187,313 45	199,700 »	
4,060,000	3,970,000	90,000	»	5,698,088 65	5,515,978 94	
AUGMENTATION. . fr.		90,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
57	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 12,000 »
	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	61,200 »	62,559 98	
22,000	20,000	2,000	»	20,000 »	24,513 58	
18,000	18,000	»	»	16,000 »	22,072 80	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	30,000 »	
51,000	51,000	»	»	31,000 »	28,769 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	10,000 »	
171,000	169,000	2,000	»	168,200 »	177,715 56	
AUGMENTATION. . fr.		2,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	"	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	"	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement
61	"	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains . .
62	"	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
65	"	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église
64	"	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges
"	"	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort. (<i>Pour mémoire</i>)
65	"	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges. — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement
66	"	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai
67	"	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux
"	"	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Travaux de construction. (<i>Pour mémoire</i>)
"	"	Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'une annexe au Palais de Justice destinée à la justice militaire, aux justices de paix et au conseil de prud'hommes. (<i>Pour mémoire.</i>) . .
"	"	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (<i>Pour mémoire.</i>)
"	"	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrain. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (<i>Pour mémoire.</i>)
"	"	Asile d'aliénés de l'État, à Mons. — Transformation des locaux. (<i>Pour mémoire.</i>)
"	"	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand. (<i>Pour mémoire.</i>)
"	"	Tables décennales de l'état civil. (<i>Pour mémoire.</i>)
"	"	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameublement d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
47,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
47,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
173,000	100,000	73,000	»	445,900	144,435 23	
170,000	170,000	»	»	225,000	178,884 50	
200,000	400,000	»	200,000	268,000	51,313 89	
63,000	200,000	»	135,000	233,000	210,000 »	
50,000	40,000	10,000	»	36,000	3,320 07	
»	100,000	»	100,000	50,000	50,000 »	
100,000	200,000	»	100,000	225,000	190,450 21	
100,000	200,000	»	100,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	25,000	25,000 »	
»	50,000	»	50,000	51,100	»	
»	250,000	»	250,000	»	»	
»	»	»	»	»	176,405 96	
»	»	»	»	201,050	»	
»	»	»	»	»	11,452 08	
»	63,333	»	63,333	60,000	60,000 »	
»	»	»	»	»	99,016 95	
»	»	»	»	»	500,000 »	
870,000	1,783,333	83,000	998,333	1,820,050	1,700,258 89	
DIMINUTION . . fr.		913,333				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																										
Recapitulation PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. <table> <tr> <td>I.</td><td>Administration centrale.</td></tr> <tr> <td>II.</td><td>Ordre judiciaire</td></tr> <tr> <td>III.</td><td>Justice militaire</td></tr> <tr> <td>IV.</td><td>Frais de justice</td></tr> <tr> <td>V.</td><td>Palais de justice</td></tr> <tr> <td>VI.</td><td>Publications officielles. — Commissions et jurys.</td></tr> <tr> <td>VII.</td><td>Cultes</td></tr> <tr> <td>VIII.</td><td>Bienfaisance</td></tr> <tr> <td>IX.</td><td>Prisons</td></tr> <tr> <td>X.</td><td>Frais de police</td></tr> <tr> <td>XI.</td><td>Traitements de disponibilité, pensions et secours</td></tr> <tr> <td>XII.</td><td>Dépenses diverses et dépenses imprévues.</td></tr> </table> DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. <table> <tr> <td>XIII.</td><td>Services divers</td></tr> </table> ENSEMBLE. fr.		I.	Administration centrale.	II.	Ordre judiciaire	III.	Justice militaire	IV.	Frais de justice	V.	Palais de justice	VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.	VII.	Cultes	VIII.	Bienfaisance	IX.	Prisons	X.	Frais de police	XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours	XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.	XIII.	Services divers
I.	Administration centrale.																										
II.	Ordre judiciaire																										
III.	Justice militaire																										
IV.	Frais de justice																										
V.	Palais de justice																										
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.																										
VII.	Cultes																										
VIII.	Bienfaisance																										
IX.	Prisons																										
X.	Frais de police																										
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours																										
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.																										
XIII.	Services divers																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,013,000	946,000	69,000	»	950,900	816,284 15	
8,526,000	8,241,200	84,800	»	8,020,600	7,744,892 58	
165,000	160,000	3,000	»	159,000	136,744 10	
2,716,000	2,416,000	300,000	»	2,416,000	2,865,725 90	
80,000	80,000	»	»	156,622 20	79,952 50	
609,000	559,000	50,000	»	577,700	518,709 49	
7,506,400	7,477,200	29,200	»	7,905,200	7,370,504 56	
6,655,000	6,004,000	651,000	»	5,806,100	6,828,684 60	
4,060,000	3,970,000	90,000	»	3,696,058 65	3,515,978 94	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
171,000	169,000	2,000	»	168,200	177,715 36	
17,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
870,000	1,783,355	»	915,355	1,820,050	1,700 258 89	
32,248,400	31,882,735	1,279,000	913,355	31,763,450 85	31,851,557 44	
AUGMENTATION . . . fr.		365,667				

69)